

Promouvoir l'attractivité des hauts du Sud via ses atouts patrimoniaux

GAL GRAND SUD - TERRES DE VOLCANS

Présentation du dispositif

L'aide soutient le financement de projets relatifs à la valorisation des atouts patrimoniaux naturels et culturels du territoire du Grand Sud Terres de Volcans.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligible à l'aide les acteurs publics (communes, intercommunalités, EPIC, EPCI...) ainsi que les acteurs privés (Associations loi 1901, sociétés...).

L'action financée se situe dans le périmètre du GAL « Grand Sud, Terres de Volcans » qui correspond à la limite de l'aire d'adhésion du Parc national de la Réunion sur les dix communes du Grand Sud (CIVIS et CASUD).

- Les Aviron
- L'étang-Salé
- Saint-Louis
- Cilaos
- Entre-Deux
- Saint-Pierre
- Le Tampon
- Petite-île
- Saint-Joseph
- Saint-Philippe

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Promotion économique et patrimoniale des territoires et terroirs du Sud

- frais d'études et d'ingénierie participant au recensement, au diagnostic ou à la valorisation des sites patrimoniaux
- actions de communication / promotion et d'animation dans le cadre de la valorisation de savoir-faire ou de produits identitaires et/ ou de la mise en découverte du Grand Sud.

Sauvegarde et valorisation du petit patrimoine bâti et non bâti

- travaux de réflexion, études ou inventaires de petits patrimoines bâtis ou non bâtis

- aménagement d'espaces restreints délimités
- restauration, réhabilitation, rénovation dans le cas d'une valorisation écotouristique des hauts
- frais de communication et de promotion directement liés à la valorisation d'un petit patrimoine bâtis ou non bâtis
- mise en place d'une marque destinée à identifier et promouvoir les éléments patrimoniaux et produits de découverte patrimoniale, hors hébergements et restaurations
- achat de petits matériels ou mobiliers liés au projet, aménagements extérieurs, conception de supports pédagogiques, numériques, d'interprétation, supports de communication numérique (audio, vidéo, tactile,...)

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les taux de subvention varient entre 60% et 100% du montant des dépenses éligibles Hors Taxes.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de GAL Grand Sud.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Artisan
 - › Sociétés commerciales
 - › Autres formes juridiques
 - › Association

Organisme

GAL GRAND SUD - TERRES DE VOLCANS **Groupes Action Locale Grand Sud -Terres de Volcans**

- 135 rue Benjamin Hoarau
97430 LE TAMPON
Téléphone : 02 62 91 01 69
E-mail : galgrandsud@gmail.com